



Commune de Lutry

Municipalité

**Communication n° 612/ 2017
au Conseil Communal du 30 octobre 2017**

Objet : Régime de stationnement : demain, une place pour chacun

Afin de répondre à l'augmentation de la population et du trafic au sein de la commune et dans ses abords, la Municipalité a pris la décision d'améliorer le régime de stationnement dans le Bourg.

Pour faciliter et surtout clarifier le régime de stationnement, le temps et les tarifs de stationnement seront unifiés dans tout le périmètre du bourg. Cela permettra de réduire le trafic de « recherche de places » et facilitera l'utilisation des automobilistes, qui connaîtront le temps de stationnement autorisé. Enfin, cela permettra aux habitants de trouver une place de parc dans le futur, grâce à une meilleure rotation au sein de tous les parkings.

La Municipalité a, en outre, décidé d'offrir 30 minutes de stationnement gratuit sur l'ensemble de la zone, afin de permettre aux Lutriens de se rendre dans les commerces du Bourg en toute quiétude.

La mise en place de ces mesures dans le périmètre du bourg entrera en vigueur en 2 phases.

La 1^{ère} phase concerne la modification tarifaire pour les parkings de la Possession, de la Combe, du quai Vaudaire et du quai Gustave Doret, qui seront les suivantes :

- 0-30' : gratuit
- 31'-2h : CHF 1.-/heure
- 2h-4h : CHF 1.50/heure
- Dès 4h : CHF 3.-/heure

L'abonnement inter-parking ne sera pas reconnu au quai Gustave Doret.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du mois de novembre 2017.

La seconde phase sera mise en place à partir du mois de février 2018, avec les modifications suivantes :

- Transformation des zones bleues suivantes en zone 30 minutes :
 - Rue du Rivage (3 places)
 - Place Marsens (6 places)
 - Place de l'église (9 places)

- Rattachement de la rte de Vevey au stationnement du quai Vaudaire
- Instauration d'un régime payant à la rte du Grand-Pont Ouest équivalent au Quai Doret (15 places)
- Instauration d'un régime payant au Quai Doret Ouest équivalent au Quai Doret (6 places)

Pourquoi de telles modifications?

- Pour que chaque habitant trouve une place de parc
- Pour éviter la saturation
- Pour réduire les nuisances dans le Bourg
- Pour réduire le trafic dans le Bourg
- Pour garantir l'accès aux commerces

Renseignements complémentaires : Service de la Mobilité, M. Kilian DUGGAN, Municipal

Lutry, le 30 octobre 2017